Joey Starr, bientôt la prison ?

05/05/2015 à 14h42

Cette amende non payée pourrait lui coûter cher. Après deux relances auxquelles il n'a pas donné suite, JoeyStarr pourrait écoper de quatre mois d'emprisonnement. Le rappeur avait été condamné pour « faits de rébellion envers des policiers ».



[…]

L'ami inattendu de François Hollande n'aurait toutefois pas volontairement oublié de payer son amende. « Dans son esprit assisté, l'imprésario s'était chargé de payer la transaction, ont expliqué ses avocats.

Source

Merci à **Clementin-e-s Hautain-e-s**